

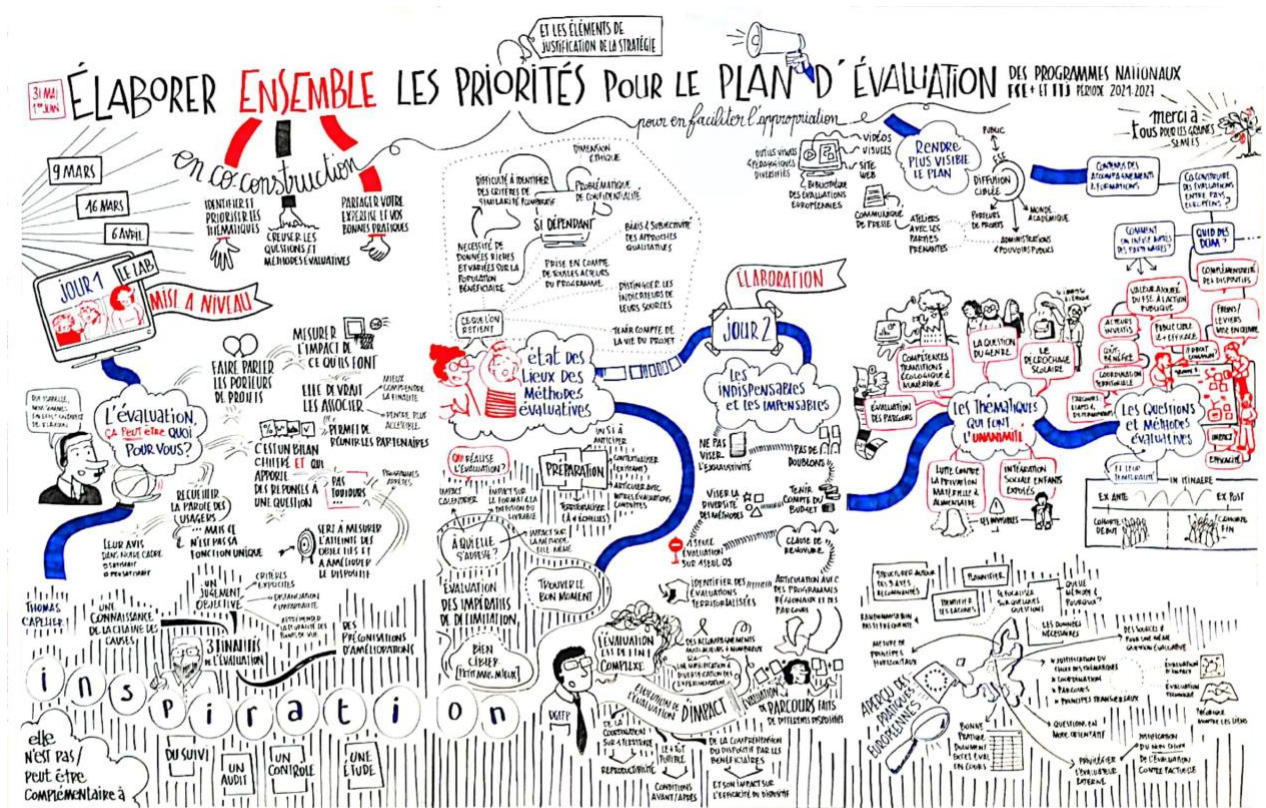


PLAN D'ÉVALUATION 2021-2027

des programmes Fonds social européen + « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » et Fonds de transition juste « Emploi et compétences »

Version finale

Approuvée par le CNS du 13 novembre 2023



Sommaire

1. Contexte et objectifs	3
a. Les obligations réglementaires en matière d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ	3
b. Le périmètre des évaluations	3
c. L'architecture institutionnelle et la mise en œuvre des programmes	4
2. Le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation	6
a. La gouvernance des travaux	6
b. L'élaboration du plan d'évaluation	7
c. La mise en œuvre et le pilotage des évaluations	8
3. Les orientations et les priorités de l'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ	10
a. Les orientations pour les évaluations relatives à la programmation nationale 2021 – 2027	10
b. Un macro-programme de 14 évaluations couvrant les priorités et les objectifs spécifiques des Programmes nationaux FSE+ et FTJ.....	11
4. Les évaluations programmées	14
Fiche n°1 : La levée des freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle	17
Fiche n°2 : La coordination des acteurs et les différents niveaux d'interaction	19
Fiche n°3 : L'évaluation des actions et dispositifs innovants	21
Fiche n°4 : Les parcours des participants.....	22
Fiche n°5 : Le décrochage scolaire et le rattrapage pour différents publics et différents niveaux de scolarité.....	24
Fiche n°6 : Le repérage et l'accès aux droits des publics invisibles	26
Fiche n°7 : Le renforcement des compétences pour l'adaptation aux transitions et les anticipations des mutations écologiques et numériques	27
Fiche n°8 : L'accompagnement et insertion des jeunes vers la formation et l'emploi	29
Fiche n°9 : L'accompagnement des femmes.....	31
Fiche n°10 : L'intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté	33
ou d'exclusion sociale	33
Fiche n°11 : La lutte contre la privation matérielle et alimentaire	35
Fiche n°12 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap.....	36
Fiche n°13 : Le vieillissement actif.....	38
Fiche n°14 : L'évaluation du Programme national du Fonds de transition juste - FTJ	40

1. Contexte et objectifs

a. Les obligations réglementaires en matière d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ

Le règlement de l'Union européenne (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021 établit les dispositions et obligations en matière d'évaluation par les Etats membres (article 44) et par la Commission européenne (article 45).

Aux termes de ces articles, les Etats membres ont l'obligation d'évaluer les programmes au regard d'un ou de plusieurs des critères suivants : efficacité, efficience, pertinence, cohérence et valeur ajoutée de l'Union ; et de réaliser au moins une évaluation d'impact de chaque programme avant le 30 juin 2029. Ces évaluations peuvent également porter sur d'autres critères tels que l'inclusivité, la non-discrimination et la visibilité. Les évaluations doivent être prévues dans un plan d'évaluation élaboré par l'Etat membre ou l'autorité de gestion et transmis au comité national de suivi, un an au plus tard après l'adoption des programmes. En outre, les Etats membres doivent mettre en place les procédures nécessaires pour produire et collecter les données qui seront utilisées dans le cadre des évaluations. Ils doivent également s'assurer que les évaluations sont menées par des experts internes ou externes indépendants sur le plan fonctionnel. Enfin, toutes les évaluations doivent être publiées sur un site internet dédié aux programmes.

La plupart de ces dispositions en matière d'évaluation sont identiques à celles de la programmation précédente (2014-2020). Cependant, les Etats membres disposent d'une plus grande marge de manœuvre, car ils ne sont plus tenus d'effectuer une évaluation *ex-ante*, ni une évaluation sur la contribution des fonds pour chaque axe ou priorité.

De son côté, la Commission européenne doit réaliser, pour chaque fonds, une évaluation à mi-parcours avant le 31 décembre 2024 et une évaluation rétrospective avant le 31 décembre 2031, examinant l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union.

Enfin, l'article 18 du règlement précité dispose que chaque Etat membre procède à un examen à mi-parcours de chaque programme, qui tient compte de plusieurs éléments, notamment les nouveaux défis identifiés, les progrès accomplis, la situation socio-économique et les principaux résultats des évaluations pertinentes qui ont été réalisées. Chaque Etat membre doit ainsi présenter à la Commission le 31 mars 2025 au plus tard, une évaluation des résultats de cet examen à mi-parcours, accompagnée de propositions d'affectation des fonds flexibles et, le cas échéant, d'un programme révisé.

b. Le périmètre des évaluations

C'est dans le cadre de ces obligations réglementaires qu'est élaboré le présent plan d'évaluation portant sur le programme national du Fonds social européen Plus (FSE+)¹ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences », validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022, et le programme national du Fonds pour la Transition Juste (FTJ) « Emploi – Compétences », validé le 30 novembre 2022.

Le plan d'évaluation vise à identifier et à prévoir les travaux d'évaluation associés à la programmation 2021-2027 de ces deux programmes. Il a pour objectifs : d'établir une priorisation et une planification adaptées² ; de garantir la rigueur et la qualité des travaux d'évaluation ; de faciliter la synthèse des résultats et leur appropriation par les parties prenantes concernées, des porteurs de projets, bénéficiaires, aux gestionnaires et décideurs de la programmation ; d'améliorer le partage des connaissances sur les thématiques relatives à l'emploi, à l'inclusion sociale, à la jeunesse, et au développement des compétences, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. Il s'agit également de favoriser la réalisation de travaux susceptibles de fournir des conclusions pertinentes pour orienter les décisions politiques liées aux deux programmes et contribuer à la production de données permettant à

¹ Dans le cadre de la programmation 2021-2027, il existe deux programmes nationaux FSE+ : le programme « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » porté par la Délégation générale à l'Emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et le programme national de soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA), qui prend le relais du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et dont l'autorité de gestion est la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS).

² L'identification des données nécessaires aux évaluations et le choix des méthodes évaluatives sont des composantes clés de la rigueur et de la qualité des travaux. Ces éléments sont détaillés, autant que faire se peut, dans le présent document.

l'autorité de gestion de participer pleinement à l'examen annuel de performance prévu à l'article 41 du règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021.

Les deux programmes nationaux FSE+ et FTJ couvrent un champ de politiques publiques plus large que les programmes opérationnels nationaux antérieurs (programmes opérationnels nationaux FSE « Emploi et Inclusion » et IEJ « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » pour la période 2014-2020). En plus des priorités qui figuraient précédemment telles que l'accès à l'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs (en particulier les jeunes), l'inclusion active et la sécurisation des parcours professionnels, de nouvelles orientations ont été intégrées. Celles-ci concernent des domaines tels que la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, au-delà de la seule insertion professionnelle (avec par exemple des actions en faveur de l'accès au logement, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les violences familiales, ou les réponses aux besoins particuliers des territoires ultra-marins), ciblant ainsi les groupes les plus vulnérables. Des actions nouvelles ont été introduites ou renforcées dans des domaines tels que l'apprentissage, l'adaptation des compétences dans un contexte de transitions marquées, l'aide matérielle aux plus démunis, l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants. L'égalité entre les femmes et les hommes, le vieillissement actif et la qualité de vie au travail ont également été ajoutés pour favoriser des actions en faveur d'un marché du travail plus inclusif. Du fait de cette plus grande diversité d'opérations, les programmes nationaux FSE+ et FTJ s'adressent à une large variété de publics, y compris de nouveaux groupes qui n'étaient pas couverts par le FSE auparavant (jeunes enfants, personnes sans domicile, par exemple).

Ces développements reflètent la volonté de l'Union européenne de renforcer la cohésion sociale et économique parmi ses Etats membres pour créer une Europe plus sociale, plus équitable et plus inclusive. Les priorités et les actions identifiées dans les programmes nationaux FSE+ et FTJ contribueront entre autres, à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, de la garantie européenne pour l'enfance, du Pacte vert, et des recommandations issues du Semestre européen.

Ces programmes répondent également aux priorités nationales en matière d'insertion et de plein emploi, de formation, d'éducation et de lutte contre la pauvreté, dans une période de profondes transformations et de réformes. Le projet de transformation du service public de l'emploi via la création de France Travail vise à améliorer l'accompagnement des personnes et des employeurs par une coopération renforcée entre tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, à divers niveaux du territoire. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se poursuit et s'amplifie avec le Pacte des solidarités. Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté le 8 mars 2023 par la Première ministre, prévoit des mesures ambitieuses en faveur de l'égalité, notamment pour l'autonomisation économique des femmes et l'orientation professionnelle des jeunes filles. En matière d'éducation et d'insertion des jeunes, la réforme du lycée professionnel, le renforcement du soutien à l'apprentissage, et le déploiement du contrat d'engagement jeune, visent notamment à améliorer l'accès à l'emploi des jeunes, en facilitant des parcours sur mesure et à lutter contre le décrochage. La réforme des retraites aura pour effet un allongement de la durée de vie au travail et pose les défis du maintien ou du retour en emploi des seniors, ainsi que l'adaptation de l'environnement et des conditions de travail. Enfin, l'investissement dans les compétences pour les personnes faiblement qualifiées ou en difficultés constitue une priorité nationale en réponse aux évolutions liées aux transitions vertes et numériques.

c. L'architecture institutionnelle et la mise en œuvre des programmes

L'architecture institutionnelle du FSE+ en France reste quasiment inchangée par rapport à celle du FSE. Comme pour la programmation 2014-2020, les crédits alloués au FSE+ (6,7 milliards d'euros) sont répartis de la manière suivante : 65%³ sont attribués à l'Etat, dont une partie est déléguée à divers organismes intermédiaires, et 35% sont alloués aux Régions. La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) demeure l'autorité de gestion au niveau national, en collaboration avec les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du Travail et des solidarités (Dreets). Les conseils régionaux sont les autorités de gestion pour les programmes régionaux. Le principal changement concerne l'intégration des régions ultra-périphériques (RUP) au programme national, contrairement à la programmation 2014-2020 où existaient des programmes opérationnels FSE Etat dans les départements d'Outre-mer. Par ailleurs, la Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS) rejoint les

³ Dans le cadre des collectivités territoriales uniques de Corse, Martinique et Guyane, moins de 65% des crédits sont attribués à l'Etat en raison des compétences de ces collectivités en matière d'inclusion sociale. La répartition est différente dans chacun de ces territoires.

acteurs institutionnels du FSE+ en tant qu'autorité de gestion du programme soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA).

S'agissant du FTJ, l'enveloppe de 1 milliard d'euros pour la période 2021-2027 est répartie entre un volet investissements mis en œuvre par les conseils régionaux pour 70% des crédits et un volet emploi et compétences pour les 30% restants, mis en œuvre par l'Etat via les Dreets. Les opérations sont encadrées sur chacun des territoires par un plan territorial de transition juste (PTTJ) commun aux programmes régionaux et national. L'éligibilité territoriale du FTJ est circonscrite à des territoires départementaux ou infra-départementaux de six régions métropolitaines où se concentrent les émissions de CO2 d'origine industrielle : Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, PACA et Pays-de-la-Loire.

La mise en œuvre des programmes nationaux FSE+ et FTJ a démarré progressivement depuis le dernier trimestre de 2022. Fin octobre 2023, plus de 1100 opérations ont été lancées sur un total potentiel de plusieurs milliers. La connaissance précise des interventions qui s'inscriront dans cette nouvelle programmation est donc incomplète. Au cours des années à venir (probablement en 2025 ou 2026), et pour tenir compte du développement effectif des futures opérations, le plan d'évaluation pourrait faire l'objet d'adaptations.

2. Le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation

Le rapport de synthèse des évaluations menées au cours de la programmation précédente fournit des éléments de bilan et des enseignements importants pour la programmation actuelle. Il rappelle qu'en application du règlement encadrant la programmation 2014-2020, la place du suivi et de l'évaluation des programmes a été considérablement renforcée. Cela s'est fait notamment grâce à la création d'un comité de pilotage de l'évaluation, réunissant les diverses parties prenantes, pour contribuer au suivi de la performance et l'évaluation des programmes nationaux. Les améliorations constatées ont aussi eu pour levier l'adoption d'un plan d'évaluation ambitieux.

Une enveloppe de 4,5 millions d'euros avait été consacrée au financement de travaux d'évaluation de différents types entre 2014 et 2020⁴. La mise en place d'outils de saisie et de suivi des données ainsi que la réalisation d'enquêtes à 6 mois avaient constitué des ressources importantes à disposition des organismes d'évaluation qui avaient conduit les travaux. Dans le cadre de la programmation en cours, la stratégie d'évaluation vise à renforcer et approfondir ces éléments de réussite de la démarche évaluative de 2014-2020.

a. La gouvernance des travaux

La répartition des rôles en matière d'évaluation est définie dans la continuité de la programmation précédente, dans le but de garantir une approche rigoureuse et objective de l'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ :

- **Le comité de pilotage de l'évaluation** (CopilEval FSE+ et FTJ) est une instance d'expertise ad-hoc, indépendante fonctionnellement, présidée par Annie Gauvin, et mandatée par la DGEFP en tant qu'autorité de gestion pour définir la stratégie, éclairer les aspects méthodologiques, assurer le suivi, analyser les résultats des travaux d'évaluation, et veiller à leur appropriation. Il contribue activement à l'élaboration du plan d'évaluation, émet des avis sur les cahiers des charges des études et participe à la réflexion méthodologique. Ses avis sont transmis au Comité national de suivi et rendus publics. Il veille à la qualité des travaux et s'assure de leur validité technique. Le CopilEval rassemble une quarantaine de membres, les parties prenantes des programmes⁵ (pour deux tiers des membres) et des experts de l'évaluation issus d'institutions académiques, administratives et internationales (pour un tiers des membres). Cette composition favorise une approche multidisciplinaire. Elle permet de mobiliser la connaissance, de préparer et conduire les évaluations utiles au vu des évaluations antérieures dans le champ des dispositifs considérés. Elle répond au besoin d'acculturation réciproque et à la nécessité de disposer d'expertises croisées pour la conduite de ses missions. Le comité de pilotage agit en faveur de la bonne compréhension et de la diffusion des résultats des évaluations et veille à formuler des recommandations adaptées à la stratégie de mise en œuvre du FSE+.
- **La DGEFP** soutient les activités du comité de pilotage de l'évaluation. Elle a pour responsabilité de coordonner l'ensemble des travaux d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ résultant de la stratégie définie par le CopilEval, ainsi que de préparer les travaux conduits par ce dernier. Cela comprend notamment la conception du plan d'évaluation, la rédaction des cahiers des charges pour les études, la sélection des prestataires externes via des marchés publics, le suivi administratif et financier et le pilotage de ces marchés, la mise en place de partenariats de recherche ou de coopérations internes au sein de l'administration pour la réalisation des travaux évaluatifs. La DGEFP veille également à ce que les opérateurs de l'évaluation, externes et internes, respectent les principes d'indépendance et de déontologie dans leurs évaluations. Au sein de la Mission d'appui au déploiement des programmes de la sous-direction Europe et International de la DGEFP, cette mission d'évaluation est confiée à deux agents. Ils assurent, en lien avec le CopilEval, l'élaboration et l'actualisation du plan d'évaluation, la rédaction des cahiers des charges des études et la sélection des prestataires, le suivi administratif et financier des marchés, le pilotage des travaux, la production de rapports de mise en œuvre et la

⁴ Parmi lesquels : des audits relatifs au système d'information, aux indicateurs, au cadre de performance et à l'accompagnement du changement ; des travaux de suivi de la réalisation et des résultats ; des évaluations d'impact ; des études thématiques.

⁵ Administrations de l'état, représentants d'organismes intermédiaires, partenaires économiques et sociaux, société civile et ONG

capitalisation des résultats en vue d'améliorations futures. Ces missions sont en outre articulées à celles associées à la conception d'outils de suivi et de pilotage des données et des indicateurs. Ces deux agents sensibilisent, informent et forment les services FSE des Dreets et les gestionnaires du volet central sur l'ensemble du processus de suivi, notamment le travail sur les indicateurs, et le pilotage de la performance. Ils informent également ces interlocuteurs sur la conduite de l'ensemble des travaux d'évaluation.

- **Le Comité national de suivi (CNS)**, conformément aux dispositions réglementaires (article 40), approuve le plan d'évaluation et ses éventuelles modifications. Il est informé de la conduite et des résultats des travaux d'évaluation, en particulier à travers des avis du CopilEval sur les études réalisées, contribuant ainsi à une gouvernance transparente et solide des évaluations. Le CNS valide l'évolution des actions et des programmes découlant des recommandations associées aux résultats de l'évaluation.
- **Les prestataires externes** et les chercheurs, sélectionnés par la DGEFP via des procédures de marchés publics ou des appels à projets de recherche, sont chargés de réaliser les travaux d'évaluation. Ils sont indépendants de la DGEFP et des structures impliquées dans les programmes. L'expertise et la neutralité de ces prestataires et chercheurs garantissent l'objectivité des évaluations.

Cette répartition des rôles vise à assurer la réalisation d'une évaluation robuste, transparente et indépendante, des programmes nationaux FSE+ et FTJ. L'implication d'acteurs variés et complémentaires permet un processus équilibré et de qualité. La coordination confiée au Comité de pilotage de l'évaluation, avec l'appui de la DGEFP, ainsi que les restitutions programmées auprès du Comité national de suivi garantissent la bonne gouvernance globale des travaux réalisés.

b. L'élaboration du plan d'évaluation

- L'implication renforcée du comité de pilotage pour l'élaboration du plan d'évaluation

L'identification des priorités et de la stratégie d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021 - 2027 a reposé sur une approche collaborative et participative, avec une implication renforcée du comité de pilotage de l'évaluation. Cette démarche visait à garantir une stratégie d'évaluation robuste, qui tienne compte de la diversité des parties prenantes, de l'ampleur des enjeux et des domaines couverts par les programmes.

Depuis son installation en mars 2023 et à l'initiative de sa présidente, le comité de pilotage de l'évaluation a travaillé collectivement à l'élaboration du plan d'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ. Cette méthode de travail a été privilégiée pour ses avantages. Elle a fait appel à l'intelligence collective et a favorisé la créativité. Elle a permis de tenir compte de la diversité des membres du CopilEval et de tirer parti de la variété de leurs expériences et de leurs expertises. Elle a garanti aussi une meilleure appropriation des travaux par les membres du comité et devrait assurer leur engagement dans la durée dans la perspective de travaux d'évaluation de qualité, de leur visibilité et de l'utilisation des résultats.

Plusieurs rendez-vous ont rythmé cette démarche participative :

- **Des sessions d'information (mars, avril, mai et juin 2023)** : pour présenter les programmes nationaux, le système d'information et les données disponibles ; pour sensibiliser aux concepts d'évaluation des politiques publiques et en partager des exemples dans les thématiques concernées par la programmation ; pour présenter les obligations réglementaires et mettre en perspective les pratiques européennes ;
- **Des sessions de partage et de co-construction (mars, juin, juillet 2023)** : ont permis de déterminer les contours des travaux, d'identifier et de prioriser les thématiques, de définir les questions évaluatives, d'envisager les méthodes évaluatives associées et de partager les expertises et bonnes pratiques. Une session en mode LAB a été accueillie par le LAB national de Pôle emploi, qui a accompagné les travaux du CopilEval à travers une méthode « agile ». Une vingtaine de membres du CopilEval ont élaboré ensemble les éléments clés du plan d'évaluation. Ce format LAB a permis d'optimiser le processus d'idéation, de prioriser et de synthétiser les résultats des échanges considérant le double défi de la diversité des acteurs représentés au sein du CopilEval et de la diversité des priorités et des thématiques des programmes nationaux. Un atelier collaboratif avait également été organisé dans le cadre du Village des initiatives FSE+, qui avait permis de recueillir les contributions des participants sur l'intérêt et les enjeux de l'évaluation, les critères d'évaluation par thématique et la valorisation des résultats ;
- **Des consultations écrites, des réunions du comité et des réunions bilatérales se sont déroulées au cours de l'été 2023** : pour recueillir les contributions et les avis des membres du CopilEval sur les versions

successives du plan d'évaluation et pour recenser les études déjà réalisées ou programmées par les différents organismes publics et dans le monde académique, afin de favoriser les synergies et la complémentarité, en évitant les chevauchements et les doublons (cf. infra) ; et donc pour mieux inscrire les évaluations sur les actions des programmes FSE+ et FTJ, au sein de l'ensemble des connaissances capitalisables dans le champ de l'évaluation des politiques publiques et de mieux les articuler avec les travaux d'évaluation des dispositifs nationaux existants. Sur ce dernier point, des échanges sont en cours, et se poursuivront, notamment avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion (Dares), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques des ministères sociaux (Drees), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (Depp), France Stratégie, Pôle emploi, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) afin qu'ils fassent part au comité de pilotage de leurs intérêts, attentes et suggestions en matière d'évaluation de programmes.

- La définition collective d'un macro-programme

Le travail collectif décrit ci-dessus, en particulier la séance du LAB, a permis de construire un macro-programme autour d'une quinzaine de thématiques, articulant diverses questions évaluatives et dimensions méthodologiques et identifiant les moyens pour mutualiser les travaux et accroître la visibilité des évaluations.

Lors de la séance du LAB, une liste de vingt-cinq thématiques préétablies par la présidente du CopilEval et l'équipe Evaluation de la DGEFP sur la base des priorités des programmes nationaux, a été soumise aux membres du comité de pilotage présents. Dans un premier temps, les participants étaient invités à sélectionner individuellement chaque thématique en utilisant une échelle de réponses (oui, oui mais, non). Les réponses individuelles ont ensuite été agrégées pour déterminer les priorités collectives. Dans un second temps, les membres du copil participants ont travaillé en sous-groupes pour argumenter et justifier les priorités choisies, débattre des choix tangents et proposer le cas échéant d'autres thématiques d'évaluation qui leur paraissaient prioritaires, en dehors de celles figurant dans la liste initiale. Ce second temps a également fait l'objet d'une synthèse qui a permis de dégager, en les justifiant, la quinzaine de thématiques d'évaluation à retenir dans le plan d'évaluation. Le travail s'est ensuite poursuivi en sous-groupes avec l'identification des questions évaluatives, de la pré-proposition de méthodes d'évaluation et de la temporalité associées à chaque thématique, puis la formulation de recommandations pour accroître la visibilité des travaux d'évaluation. Enfin, les différentes contributions ont été consolidées pour alimenter le plan d'évaluation et les 14 fiches thématiques qui y figurent (cf. infra).

- c. La mise en œuvre et le pilotage des évaluations

Le pilotage des travaux d'évaluation sera mis en œuvre par le CopilEval et l'équipe Evaluation de la DGEFP en suivant le présent plan d'évaluation et en s'appuyant à la fois sur des cahiers des charges précis pour chaque opération d'évaluation et sur des comités techniques par « bloc » de thématiques assurant le suivi des travaux. Pour chaque thématique, une revue rapide des évaluations existantes sera réalisée pour mieux définir l'orientation du travail à effectuer.

- Des comités techniques par « blocs » de thématiques pour suivre les travaux

Dans le cadre du pilotage des évaluations, le CopilEval constituera des comités techniques « ad hoc » pour chaque étude prévue ou pour un ensemble d'études sur une même thématique. Ces comités seront composés de parties prenantes des actions évaluées et d'experts de l'évaluation parmi les membres du CopilEval garantissant ainsi une approche consultative et une intégration des perspectives pertinentes dans le processus d'évaluation. Les comités techniques discuteront des projets de cahiers des charges élaborés par la DGEFP et des textes d'appels à projets de recherche ; ils examineront les rapports intermédiaires et finaux des travaux d'évaluation⁶ avant leur présentation au CopilEval. Ils veilleront à coordonner les travaux avec les différents acteurs publics de l'évaluation afin d'identifier les zones de recouvrement ou d'interactions, d'optimiser les synergies et d'éviter les doublons. Ils veilleront également à sonder les Régions et les territoires pour d'explorer les possibilités d'articulation et de mutualisation, en étroite relation avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Régions de

⁶ Dans un souci d'assurance qualité, des rapports intermédiaires ou des versions provisoires des livrables finaux seront systématiquement demandés aux prestataires.

France (RdF). Des réunions ou ateliers de travail de ces comités techniques avec les évaluateurs sélectionnés seront organisés pour suivre de près l'avancement des travaux et d'encourager l'apprentissage mutuel.

- Des cadres de référence associés à chaque opération d'évaluation

Pour garantir la qualité des travaux, l'équipe de la DGEFP, en lien avec le comité de pilotage de l'évaluation, veillera à la précision de la description des besoins dans les cahiers des charges, en affichant les enjeux méthodologiques éventuels et en mettant en avant les questions évaluatives que le prestataire choisi devra aborder. La DGEFP s'engage à transmettre aux candidats les prescriptions méthodologiques définies par la Commission européenne. Comme indiqué ci-dessus, les comités techniques « ad hoc » seront associés à la rédaction des cahiers des charges, qui seront transmis pour information au CopilEval avant leur publication. Le prestataire sera tenu de proposer un argumentaire justifiant sa valeur ajoutée au regard des travaux existants notamment en lien avec une revue des données et des travaux réalisée en amont.

Les offres feront l'objet d'une mise en concurrence, suivant les règles du code des marchés publics. La sélection des offres sera réalisée dans le cadre d'un comité de sélection et reposera sur des critères de sélection clairs. L'équipe d'évaluation de la DGEFP analysera les points forts et les points faibles de chaque offre et en informera les comités de pilotage « ad hoc » en amont de leurs travaux. En fonction de la thématique d'évaluation, un représentant des équipes de la DARES, de la DREES ou de la DEPP pourrait y être associé.

Les livrables finaux de chaque étude seront soumis à l'avis du CopilEval avant leur transmission et leur présentation au CNS. L'implication du CopilEval sera également recherchée lors de la synthèse des travaux d'évaluation.

- La mobilisation d'évaluateurs des organismes publics, du monde de la recherche et du secteur privé

Le programme d'évaluation défini sera mis en œuvre en combinant des évaluations externes conduites par des bureaux d'études ou des chercheurs, et des évaluations internes, menées par les équipes de recherche et d'évaluation des ministères ou autres organismes publics intervenant dans le champ des politiques publiques concernées par les opérations découlant de la programmation FSE+ et FTJ. Pour ce faire, la DGEFP et le CopilEval pourront s'appuyer sur un accord-cadre, sur des appels à projets de recherche et sur divers leviers de coordination avec les opérateurs publics de l'évaluation. Il s'agira ainsi de :

- Lancer un appel d'offres pour établir un accord-cadre avec plusieurs opérateurs d'évaluation, publics ou privés, externes à l'administration et prévoyant une incitation à monter des consortiums avec des chercheurs ;
- Initier des appels à projets de recherche à destination de chercheurs, d'universités ou d'autres entités de recherche. Cette démarche nécessitant du temps et donc d'être suffisamment anticipée, des premiers contacts ont été établis avec plusieurs chercheurs et responsables de laboratoires ou de centres de recherche afin de définir les sujets d'intérêt possibles et les contours de ces appels à projets qui seront ensuite préparés avec l'aide de la Dares et de la Drees ;
- Construire des partenariats (conventions ou modalités spécifiques de coordinations), en tant que de besoin avec les opérateurs publics de l'évaluation (Dares, Drees, DEPP, Services études évaluations de Pôle emploi, France stratégie, Igas, Céreq, etc.), avec pour objectifs de rechercher des synergies, de développer des complémentarités de programmes de travail, d'explorer les possibilités d'appariement de données et de conduire des évaluations internes selon des modalités spécifiques (par exemple, avec l'aide des doctorants ou post-doctorants accueillis au sein de la Dares ou de la Drees).

- Le budget prévisionnel

Un budget prévisionnel de 5 millions d'euros sera dédié strictement à la réalisation des travaux d'évaluations, sur l'ensemble de la programmation pour les programmes nationaux, ce qui représente près de 0,1% des crédits FSE+ et FTJ gérés par la DGEFP. Ce montant couvre la réalisation des études et marchés publics lancés dans le cadre du suivi et de l'évaluation, notamment les états de lieux, les évaluations thématiques, les enquêtes, monographies ou cas-types, et les évaluations d'impact et d'efficacité, prévues dans le plan d'évaluation ainsi que la collecte ou la constitution des données sur les indicateurs à 6 mois. Un chiffrage a été effectué pour chaque thématique sur la base des coûts des travaux antérieurs et du type d'évaluations prévues.

Ce budget est couvert par la mobilisation des crédits d'assistance technique de la DGEFP et couvre ni les rémunérations des deux agents de la sous-direction Europe et International directement impliqués dans le suivi

et l'évaluation, ni les dépenses liées à leurs activités dans ce domaine (déplacements par exemple). Il ne couvre pas non plus d'autres dépenses liées à l'évaluation mais intégrés à d'autres domaines d'action notamment :

- La production des indicateurs par le système d'information (Ma démarche FSE+) ;
- Certaines actions de formation (formation des agents du ministère du travail au suivi et à l'évaluation par l'INTEFP) ;
- Les actions d'appui à la saisie des données (« Ma ligne FSE+ ») ;
- Les dépenses de communication ou d'évènementiel (y compris l'organisation de réunions du CopilEval ou la prise en charge de frais de déplacement de ses membres à l'occasion de visites organisées sur le terrain), qui sont intégrées au budget de la communication.

3. Les orientations et les priorités de l'évaluation des programmes nationaux FSE+ et FTJ

Les orientations et les priorités en matière d'évaluation ont été élaborées en prenant en compte divers éléments, notamment les enseignements de l'évaluation des programmes nationaux FSE et IEJ 2014-2020⁷, ainsi que les caractéristiques propres aux programmes nationaux FSE+ et FTJ de la période 2021-2027. Elles découlent des choix établis lors des travaux de co-construction et d'intelligence collective du Comité de pilotage entre juin et juillet 2023.

a. Les orientations pour les évaluations relatives à la programmation nationale 2021 – 2027

Le rapport de synthèse des évaluations 2014-2020 recommandait notamment de maintenir une diversité des travaux d'évaluation, d'intégrer des approches plus qualitatives et de long terme prenant en compte les parcours des participants aux programmes, de favoriser la mise en perspective avec d'autres travaux d'évaluation et l'articulation avec les évaluations des programmes régionaux, et d'accroître la visibilité des travaux en veillant à ce que les résultats soient accessibles et compréhensibles pour l'ensemble des parties prenantes. Au démarrage des travaux d'élaboration du plan d'évaluation, en s'appuyant sur ces enseignements et sur l'analyse des programmes nationaux FSE+ et FTJ, le CopilEval a fixé un certain nombre d'orientations complémentaires :

- **Être attentif à l'équilibre des thématiques retenues** : considérant l'étendue du champ des politiques publiques et des dispositifs couverts par les nouveaux programmes nationaux FSE+ et FTJ (7 priorités, 10 objectifs spécifiques, des dizaines d'actions spécifiques), ainsi que des publics concernés, il n'est pas réalisable, ni même souhaitable, de viser l'exhaustivité en matière d'évaluation. D'où la nécessité de prioriser les thématiques des évaluations. C'est ce qu'a fait le CopilEval en étant attentif à proposer un équilibre entre les thématiques nouvelles et celles qui s'inscrivent dans la continuité de la programmation précédente, les thématiques transversales ou plus spécifiques, les priorités qui concentrent le plus de crédits ou au contraire celles dotées de ressources plus limitées, mais intégrant des dimensions d'innovations ou d'expérimentations.
- **Formuler des questions évaluatives claires et suggérer les méthodes d'évaluation associées** : le CopilEval a souligné l'importance d'identifier des questions évaluatives claires et réalistes associées à chaque thématique d'évaluation ainsi que des méthodes adaptées et justifiées pour y répondre. Ces questions doivent permettre d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence, l'impact et la valeur ajoutée des programmes. Des approches plus qualitatives et de moyen/long terme ont également été intégrées pour prendre en considération les différents publics et leurs parcours.
- **Identifier en amont les données disponibles, de suivi, statistiques**, administratives, ou plus qualitatives, ou des enquêtes nouvelles à réaliser pour mener à bien les évaluations. Les opportunités d'appariements de fichiers dans le contexte actuel d'ouvertures de données, ou la constitution de nouveaux fichiers, pourraient être exploitées au service des évaluations, avec l'appui des services statistiques ministériels.

⁷ <https://fse.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/Synthe%CC%80se%20des%20e%CC%81valuations-Fe%CC%81vrier%202022%20VFF.pdf>

- **Développer des approches territoriales** qui permettent d’avoir une vision territoriale de la mise en œuvre et de l’impact des programmes, de révéler le degré de cohérence et de complémentarité des politiques et des programmes publics et de mieux comprendre les territoires d’interventions des différents acteurs. Il a été souligné que l’approche territoriale est particulièrement indispensable pour le FTJ, mais elle peut également être développée pour des actions qui seront co-financées par le FSE+.
- **Intégrer les spécificités des Régions ultrapériphériques (RUP)** : l’intégration au programme national de l’Etat du volet déconcentré des RUP étant un aspect nouveau de l’architecture du FSE+, une attention particulière devra être portée à la prise en compte des spécificités de ces régions dans les travaux d’évaluation. Le CopilEval veillera également à ce que les travaux d’évaluation abordent les différences entre RUP et ne traitent pas ces régions comme un ensemble homogène.
- **Etablir un calendrier adapté** : le CopilEval s’est attaché à trouver un équilibre entre d’une part, les évaluations menées sur un horizon court, susceptibles d’apporter des éclairages sur les premiers effets et les conditions de mise en œuvre des actions relatives aux programmes évalués, qui pourront alimenter l’examen à mi-parcours et éventuellement faire évoluer les programmes nationaux ; et d’autre part, des évaluations menées plus tardivement pour tenir compte à la fois de l’avancement des opérations, disposer ainsi de données suffisantes. En outre, des études longitudinales réalisées en plusieurs vagues sont envisagées pour tenir compte de l’exigence d’un temps plus long nécessaire à l’évaluation de l’impact des programmes à moyen-long terme.
- **Veiller à l’articulation et à la coordination des travaux** : cette coordination doit se faire à plusieurs niveaux. En lien avec les Régions volontaires, certains travaux d’évaluation menés dans le cadre des programmes nationaux pourront être articulés avec des travaux d’évaluations conduits à l’initiative des autorités de gestion régionales. Il s’agirait d’identifier les connexions, de mettre en cohérence certaines questions évaluatives et certaines méthodologies. En lien avec les différents opérateurs et organismes publics, il s’agit d’identifier les synergies et éviter les doublons. A des fins de coordination, l’attention sera aussi portée aux travaux de Comités d’évaluation en cours de fonctionnement ou à venir, intervenant dans des champs de politiques publiques couverts par la présente programmation. Le plan d’évaluation ne doit pas proposer des travaux déjà menés ou programmés par d’autres évaluateurs. Ils doivent être complémentaires dans le champ des politiques publiques qui doivent être évaluées au titre de la programmation nationale FSE+ et FTJ, en particulier concernant les dispositifs pour lesquels ces fonds européens représentent une part importante des financements. Les prestataires seront systématiquement invités à mobiliser les travaux d’évaluation existants, dans le champ du FSE+ comme des dispositifs nationaux, au démarrage de chaque étude. L’implication des Dcrets, des organismes intermédiaires et des bénéficiaires sera également recherchée dans la conduite des travaux (entretiens, ateliers de travail et focus-group, séminaires d’échanges), notamment à chaque fois que la mise en œuvre et la gestion des opérations seront examinées. De même, cet esprit d’ouverture doit conduire les évaluateurs, le cas échéant, à consulter des participants.
- **Renforcer la communication et la valorisation des résultats** : il s’agit de veiller à une meilleure visibilité des travaux d’évaluations des programmes nationaux FSE+ et FTJ. Cette orientation vise à la fois les parties prenantes de la programmation, les opérateurs et les bénéficiaires associés aux dispositifs cofinancés par les fonds européens, et la communauté traditionnelle de l’évaluation des politiques publiques (milieu académique, organismes publiques et privés d’études et de recherches). Ce point est détaillé dans l’encadré proposé ci-dessous (p.15).
 - b. [Un macro-programme de 14 évaluations couvrant les priorités et les objectifs spécifiques des Programmes nationaux FSE+ et FTJ](#)

En prenant en considération l’ensemble de ces orientations et ces éléments incontournables, le CopilEval a élaboré un macro-programme de 14 thématiques qui permet d’aborder toutes les priorités et tous les objectifs spécifiques des programmes nationaux FSE+ et FTJ.

Tableau 1 : Macro-programme d’évaluations⁸

⁸ Voir libellés des priorités et des objectifs spécifiques ci-après (tableau 3).

	P1 OSH	P1 OSL	P2 OSA	P2 OSF	P3 OSE	P3 OSG	P4 OSA	P4 OSC	P4 OSD	P5 OSM	P6 OSH	P7 OSA	P7 OSF	P7 OSK	FTJ
1-Levée des freins															
2-Coordination des acteurs															
3-Actions et dispositifs innovants															
4-Parcours															
5-Décrochage scolaire															
6-Repérage des invisibles															
7-Renforcement des compétences															
8-Jeunes															
9-Accompagnement des femmes															
10-Intégration des enfants exposés à la pauvreté															
11-Privation matérielle et alimentaire															
12-Accompagnement handicap															
13-Vieillesse active															
14-FTJ															
<i>Prise en compte des spécificités des RUP</i>															

Parmi les sujets nouveaux des programmes nationaux, 4 thématiques d'évaluation ont été identifiées, notamment celles relatives au renforcement des compétences pour s'adapter aux transitions, à l'intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, à la lutte contre la privation matérielle et alimentaire et au vieillissement actif.

Les thématiques sur la levée des freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle, sur la coordination des acteurs, sur les actions et dispositifs innovants, sur les parcours, sur le décrochage scolaire et le raccrochage pour différents publics, et sur l'insertion et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation, ont été retenues car elles s'inscrivent dans la continuité de la programmation 2014-2020. Elles permettent soit d'évaluer dans le temps les dispositifs qui étaient déjà cofinancés précédemment et qui sont pérennisés ainsi que les dispositifs nouveaux, soit d'approfondir les travaux menés précédemment en couvrant des aspects qui n'avaient pas été abordés.

Certaines thématiques sont particulièrement adaptées à des approches territoriales ou d'articulation avec les travaux des autorités régionales. C'est le cas par exemple de la question des parcours, de la coordination des acteurs, du décrochage scolaire, ou encore du repérage et de l'accès aux droits des publics invisibles qui permet d'appréhender l'existence de « territoires invisibles ».

Les thématiques sur l'accompagnement des femmes et sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont des thématiques transversales qui permettent de couvrir plusieurs priorités et objectifs spécifiques du programme national et correspondent à des principes horizontaux. On retrouve par ailleurs ces dimensions transversales dans les thématiques sur la coordination des acteurs et sur les parcours.

Enfin, une évaluation est prévue concernant le programme national du FTJ, objet nouveau pour les fonds européens. Cette évaluation figure parmi celles pour lesquelles une approche territorialisée ou de mutualisation avec les régions serait pertinente et réalisable.

D'autres thématiques ont été envisagées mais n'ont pas été retenues tels l'insertion par l'activité économique ou l'accompagnement global par exemple. Elles ont déjà été évaluées par ailleurs. Le sujet de la lutte contre les violences, qui figure parmi les nouveautés du programme national FSE+ n'a pas été retenu notamment pour des raisons d'anticipation de possibles difficultés quant à l'accès aux données auprès des participants.

La justification de chaque thématique choisie est détaillée dans les fiches ci-après (partie 4), les questions évaluatives y sont énumérées ainsi que les méthodes envisagées, qui sembleraient pertinentes pour y répondre. L'attention aux types de publics cibles et bénéficiaires des opérations et des actions sera transversale aux travaux conduits⁹.

⁹ Selon les thématiques des évaluations, ou de façon transversale, cette attention pourra concerner les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux, les chômeurs de longue durée, les seniors en difficulté de poursuite d'activité professionnelle, les jeunes enfants, ...

On retrouve ainsi plusieurs catégories de **questions évaluatives et de méthodes associées** :

- Celles demandant d'établir une typologie des actions co-financées, des publics bénéficiaires, ou potentiellement des porteurs de projets. La plupart des évaluations débiteront par un état des lieux qui permet de faire un bilan du nombre et du type d'actions, des aspects financiers, du nombre de participants et leurs caractéristiques et des diagnostics de besoins retenus par les porteurs de projets.
- Celles relatives à la mise en œuvre, pour lesquelles il est prévu de mener des enquêtes, des entretiens auprès des acteurs ou des études de cas (par exemple, des monographies).
- Celles visant à évaluer l'impact, qui pourront faire l'objet d'un mix de méthodes, à travers des approches qualitatives, (diagrammes logiques d'impact, analyses de contribution, ...) et des approches quantitatives y compris contrefactuelles. Cette articulation serait par exemple pertinente, pour mieux identifier les relations de cause à effet et estimer la valeur ajoutée apportée par les fonds européens, au regard de situations comparables (concernant des publics ou des territoires ne bénéficiant pas d'actions cofinancées par les fonds européens). Pour chacune des thématiques, le choix d'envisager une approche contrefactuelle a été examiné. Cette méthode lorsqu'elle a été considérée comme possible est mentionnée dans les fiches concernées. Ces démarches contrefactuelles feront l'objet des précautions méthodologiques nécessaires pour s'assurer de la solidité de leurs résultats.
- L'analyse de la valeur ajoutée des financements européens dans la conception et/ou la mise en œuvre des politiques publiques sera tentée lors de ces différentes évaluations.
- La question de l'efficacité pourra être examinée à travers des approches coûts-bénéfices pour les thématiques pour lesquelles des études d'impact auront été réalisées, en utilisant les données sur les coûts disponibles dans le système d'information, et en étant attentifs à la décomposition des coûts pour les différentes catégories de porteurs de projets.
- L'examen de la mise en œuvre du programme dans les RUP et de son impact est intégrée de façon transversale à toutes les évaluations. Elle permettra de tenir compte des spécificités des RUP pour chacune des priorités du programme et d'analyser le rôle de l'allocation spécifique RUP programmée dans le cadre de la priorité 7.

Pour ce qui est des **données**, les travaux d'évaluation s'appuieront à la fois sur des données d'enquêtes et des données administratives pertinentes provenant de différentes sources, dont des sources publiques, ainsi que sur les données remontées via l'outil de gestion mis en place par la DGEFP. L'ensemble des données participants et des données financières (dépenses et ressources) sont en effet saisies par les porteurs de projet dans un outil dédié, « Ma Démarche FSE + ».

Le cadre réglementaire du FSE+ impose la remontée de 25 indicateurs communs (statut sur le marché du travail, âge, niveau d'études et autres caractéristiques socio démographiques et économiques), qui sont complétés par un cadre de performance composé de 60 indicateurs permettant de mesurer la performance de chaque objectif spécifique en temps réel. Certains de ces indicateurs communs et du cadre de performance sont des indicateurs à 6 mois établis jusqu'ici par enquêtes et qui pourraient l'être partiellement par des appariements de fichiers.

Disposant de données individuelles, il serait possible de les apparier avec les données administratives provenant d'autres sources, ce qui permettra le cas échéant la conduite d'études contrefactuelles par les chercheurs. La mise en place récente de la déclaration sociale nominative (à titre d'exemple) donne à cet égard des perspectives d'appariement accrues par rapport à la programmation précédente. Ces démarches seront conduites le cas échéant avec les précautions administratives et de secret statistique indispensables dans de telles opérations.

Encadré : Communication et valorisation des travaux d'évaluation

La synthèse des travaux d'évaluation de la programmation 2014-2020 a souligné la nécessité de renforcer la visibilité des évaluations, la valorisation des résultats ainsi que leur mise en perspective au sein du paysage global des évaluations menées par d'autres organismes. Pour réorienter les actions ou faire évoluer les programmes, les décideurs et partenaires doivent en effet avoir accès aux éléments de diagnostic et aux recommandations issues des travaux.

La stratégie de communication adoptée au cours de la période précédente avait déjà permis une diffusion plus large qu'auparavant, de la connaissance du programme national FSE et des effets de sa mobilisation, et de la

culture de l'évaluation. Le site fse.gouv.fr a été le support de présentations et de documents ressources sur les travaux réalisés et des webinaires ont été organisés pour le partage et le débat autour des résultats obtenus.

Cette dynamique doit être poursuivie et renforcée en ciblant divers publics pour mettre en avant les résultats concrets des actions financées par les fonds européens.

Cela nécessite de mettre en place une stratégie collective de communication et de valorisation impliquant les parties prenantes dès le début du processus, y compris les porteurs de projets, afin de tenir compte de leurs attentes en matière d'évaluation. Cette stratégie doit couvrir différentes étapes de chaque opération d'évaluation, et employer diverses formes de communication et de diffusion en fonction du public visé. Ainsi, plusieurs pistes ont été identifiées par les membres du copil et d'autres acteurs consultés. Il s'agirait de :

- Mobiliser le CopilEval qui peut jouer un rôle central dans la diffusion des travaux d'évaluation et de leurs résultats, y compris en dehors du champ FSE ;
- Impliquer des gestionnaires, des porteurs de projet et leurs têtes de réseaux en amont en les consultant pour donner la possibilité de contribuer à la définition des questions et de la méthodologie de l'évaluation et d'éventuelles études de cas ;
- Renforcer la collaboration entre le monde académique et les acteurs des programmes nationaux FSE+ et du FTJ en les impliquant dans les débats et discussions autour des résultats ;
- S'appuyer sur les réseaux institutionnels, les collectivités territoriales et la Commission européenne pour améliorer la visibilité ;
- Adapter la communication aux publics cibles : identifier les acteurs cibles et ajuster la communication en fonction de leurs besoins et de leur niveau de connaissance ;
- Diversifier les canaux de communication : réseaux sociaux, webinaires, plaquettes, entrées thématiques sur le site fse.gouv.fr, journées nationale et/ou territoriale de diffusion et de mise en débat des travaux et des résultats auprès des administrations centrales, des conseils régionaux, des porteurs de projets, de la Commission européenne et autres acteurs concernés, y compris en dehors du champ du FSE ;
- Organiser et participer à des colloques ou journées d'études scientifiques pour confronter les résultats des travaux menés avec ceux conduits par les chercheurs ou les bureaux d'études dans des champs analogues ;
- Elargir et innover dans les formes de communication et de diffusion : utiliser des outils visuels et pédagogiques tels que des infographies, cartographies, podcast, vidéos et témoignages pour illustrer les projets et leurs impacts de manière concrète, privilégier des formats courts et prévoir systématiquement des synthèses en anglais ;
- Communiquer largement et régulièrement, à différentes étapes de l'élaboration du Plan d'évaluation et de la conduite des opérations d'évaluation sur les travaux menés et les résultats obtenus pour maintenir l'intérêt et l'engagement ;
- Territorialiser la communication : couvrir l'ensemble du territoire et territorialiser les données en impliquant les acteurs institutionnels en tant que relais.

4. Les évaluations programmées

Les fiches ci-après détaillent les évaluations programmées et doivent être comprises comme un canevas indicatif pour l'élaboration des évaluations que les cahiers des charges de chaque évaluation viendront préciser. Les thématiques d'évaluation, les questions posées et le calendrier peuvent également évoluer en fonction du contexte, des programmes gouvernementaux en cours, de la réalisation des actions (montée en charge des opérations), des autres évaluations réalisées ou programmées, ou encore des résultats de l'examen à mi-parcours. Par ailleurs, la création à venir de France Travail, notamment, aura des répercussions sur les acteurs de l'inclusion et de l'insertion et les actions menées. Il faudra les prendre en compte, dès lors qu'elles concerneront un certain nombre des thématiques identifiées dans les travaux d'évaluation. Il est d'ailleurs prévu que ce plan d'évaluation soit réexaminé par le Copil à horizon 2025 ou 2026 pour effectuer le cas échéant les ajustements nécessaires.

Tableau 2 : Proposition de calendrier des évaluations

Année de démarrage des travaux	Nombre d'évaluations programmées (+études de faisabilité)	Evaluations programmées
2024	2(+1)	Parcours des participants (étude de faisabilité) Participation à l'évaluation bilan de l'ANCT sur le FTJ Examen à mi-parcours
2025	5	Décrochage scolaire et rattrapage pour différents publics et niveaux (1 ^{ère} vague) Parcours des participants (1 ^{ère} vague) Levée de freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle Accompagnement des personnes en situation de handicap Intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
2026	5	Renforcement des compétences pour l'adaptation aux transitions Repérage et accès aux droits des publics invisibles Evaluation des actions et dispositifs innovants Parcours des participants (2 ^{ème} vague) Coordination des acteurs
2027	5 (+1)	Insertion et accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation (étude de faisabilité) Evaluation d'impact du FTJ et études de cas par territoires Accompagnement des femmes Lutte contre la privation matérielle et alimentaire Parcours des participants (3 ^{ème} vague) Vieillessement actif
2028	3	Insertion et accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation Décrochage scolaire et rattrapage pour différents publics et niveaux (2 ^{ème} vague et bilan) Parcours des participants (Bilan)

Tableau 3 : Libellé des priorités du PN FSE+ et des objectifs spécifiques

Priorités du programme national FSE+	Objectifs spécifiques	Montant des crédits (en millions d'euros)	Part du total des crédits (en %)
Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	OS-H : Inclusion active vers l'emploi	1 607	41,7
	OS-L : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	295	7,7
Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative	OS-A : Accès à l'emploi	902	23,4
	OS-F : Education et formation initiale	150	3,9
Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques	OS-E : Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire	16	0,4
	OS-G : Formation et compétences	446	11,6
Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain	OS-A : Accès à l'emploi	96	2,5
	OS-C : Egalité Femmes/Hommes	27	0,7
	OS-D : Qualité de vie au travail	20	0,5
Priorité 5 : Aide matérielle aux plus démunis	OS-M : Aide matérielle	29	0,8
Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaiage de dispositifs innovants	OS-H : Inclusion active vers l'emploi	165	4,3
Priorité 7 : Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques	OS-A : Accès à l'emploi	37	1,0
	OS-F : Qualité du système éducatif et de formation	56	1,5
	OS-K : Renforcement de l'offre de soins sur le territoire de Mayotte	6	0,2
		3 852	100

Fiche n°1 : La levée des freins en vue de l'inclusion sociale et professionnelle

Priorités et objectifs spécifiques concernés

- Priorité 1, OS-H
- Priorité 1, OS-L
- Priorité 2, OS-A
- Priorité 6, OS-H
- Priorité 7, OS-A

Justification du choix

- Sujet au cœur des opérations financées par le FSE+, qui mettent l'accent sur l'aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Concentre une part significative des crédits
- Sujet qui permet de suivre le parcours d'insertion des participants et d'évaluer l'impact des actions co-financées par le FSE+ sur leurs trajectoires vers l'emploi
- Intérêt d'évaluer dans le temps les dispositifs qui étaient financés lors de la programmation 2014-2020 et qui sont pérennisés, ainsi que les dispositifs nouveaux
- Opportunité d'évaluer les effets plus larges sur la qualité de vie des participants ainsi que leur sentiment d'inclusion et d'appartenance à la société grâce à un suivi longitudinal

Questions évaluatives proposées

- Quelle est la typologie des freins individuels et collectifs et quelle est la typologie des publics (bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, jeunes, seniors en difficulté de poursuite de l'activité professionnelle, personnes en situation de handicap, etc.) ? Quels sont les freins les plus déterminants de l'exclusion sociale et de l'emploi parmi ceux identifiés dans le programme national FSE+ (y compris des freins habituellement peu mesurés ou le cumul de plusieurs freins) ?
- Les actions co-financées ont-elles permis de répondre à des besoins identifiés à travers un diagnostic préalable et dans quelle mesure ont-elles permis la levée des freins et l'inclusion sociale (à évaluer par type d'actions globales ou par type de freins : logement, santé, garde d'enfants, éducation, mobilité, degré d'autonomie, manque de confiance en soi, etc.) ?
- Quels sont les acteurs parties prenantes de la levée des freins (y compris les acteurs économiques et les entreprises). Quelle coordination entre les acteurs est mise en place ?
- Comment les organismes en charge de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi répondent-ils à l'enjeu de levée des freins sociaux et professionnels¹⁰ ?
- Quelles sont les typologies de parcours les plus fréquentes suivant les freins identifiés ?
- Quelles sont les actions qui fonctionnent le mieux et pourquoi ? et pour quels groupes ?
- Quelles sont les évolutions du travail des professionnels de l'accompagnement social et professionnel, confrontés à la fois à la prise en compte d'approches globales des bénéficiaires et aux enjeux d'un suivi « sur mesure », et « sans couture » ?
- Quel a été l'impact des actions de levée de freins, notamment sur les trajectoires d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact de la levée des freins ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Un état des lieux des diagnostics faits par les porteurs de projets, des freins identifiés et des actions mises en place pour lever ces freins et un bilan sur les participants et leurs caractéristiques. Possibilité de régressions pour identifier les freins déterminants. Constructions d'indicateurs spécifiques sur la levée des différents freins.

¹⁰ La mise en place en place de France Travail pourrait entraîner une modification des programmes FSE+ et FTJ dont il faudra tenir compte au moment de l'étude.

2. Cas-types de parcours selon les freins identifiés à partir d'entretiens psycho-sociaux avec des participants, identifiés et sélectionnés selon des critères à définir ; et des entretiens avec les porteurs de projets.
3. Enquête auprès des organismes intermédiaires (OI), des D(R)ETS et autres acteurs intervenant sur la levée des freins
4. Comparaison contrefactuelle avec des participants (bénéficiaires du RSA par exemple) n'ayant pas bénéficié des actions FSE+ sur un territoire – nécessité de se poser la question en amont des données sur les freins et d'être attentifs à la méthode proposée pour mener cette comparaison en toute rigueur.

L'évaluation longitudinale sur les parcours (cf fiche 4) pourra contenir des éléments utiles sur le sujet Levée des freins.

Budget estimé

200 K€

Calendrier

2025

Fiche n°2 : La coordination des acteurs et les différents niveaux d'interaction

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 1, OS-H
- Priorité 1, OS-L
- Priorité 2, OS-A
- Priorité 2 OS-F
- Priorité 7, OS-A

Justification du choix

- La qualité de la coordination des acteurs est soulignée comme un des facteurs de réussite par les travaux d'évaluation antérieurs
- Sujet qui s'inscrit dans la continuité de la programmation 2014-2020
- Enjeu d'une meilleure connaissance du contenu réel de la coordination entre acteurs et de chercher à évaluer son impact sur les parcours
- Permet d'appréhender les aspects territoriaux de la coordination¹¹
- Possibilité d'une évaluation transversale couvrant plusieurs priorités y compris intégrant des actions cofinancées par du FSE+, avec celles d'acteurs qui ne mobilisent pas de FSE+.

Questions évaluatives proposées

- Comment s'effectue la coordination (du niveau national au niveau local) ? Quel est l'impact de la coordination sur les parcours et sur les modalités de délivrance des services aux bénéficiaires finaux ? Quel est le bon niveau territorial de coordination (territorial ou local, de type QPV, Communautés de communes, bassin d'emploi, ...), en fonction des actions considérées, en distinguant ce qui relève de la coordination locale, régionale et nationale, éventuellement l'impact de la coordination entre ces différents niveaux ?
- Dans quelle mesure le FSE+ a-t-il été déterminant pour améliorer ou modifier la coordination (en examinant le rôle des organismes intermédiaires et des opérations de maîtrise d'ouvrage dans cette coordination territoriale) ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact de la coordination des acteurs ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ? Dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones de revitalisation rurale ?
- La coordination est-elle meilleure quand plusieurs acteurs participent au tour de table financier ou s'agit-il d'un paramètre secondaire ?
- L'existence d'opérations FSE+ d'ingénierie de parcours, d'acteurs ou de territoires joue-t-elle un rôle spécifique dans la coordination ?
- Quels sont les facteurs susceptibles d'amener à des effets positifs de la coordination entre acteurs, par exemple dans une région, et à de moindres effets dans une autre ?
- La question des parcours des participants pourra être signalée en faisant le lien avec l'évaluation dédiée à ce sujet.
- Quel est l'impact de la mise en place de France Travail sur l'effectivité des coordinations (selon les niveaux territoriaux et pour les acteurs des territoires) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etude de cas au niveau territorial (au moins 2 ou 3 territoires), potentiellement en accord avec des Conseils régionaux volontaires, pour identifier les typologies de coordinations et leurs conditions de réussite : coordination entre divers acteurs (au-delà des acteurs institutionnels), interactions entre cette coordination et les parcours qui en découlent, effets éventuellement différents selon les

¹¹ La mise en place en place de France Travail pourrait entraîner une modification des programmes FSE+ et FTJ dont il faudra tenir compte au moment de l'étude.

territoires. Cette réflexion pourrait s'appuyer sur une enquête internet auprès des acteurs de terrain pour recueillir leur description et perception des modes de coordination, dans le contexte de la création de France Travail.

2. Etude quantitative sur les co-financements (selon les types de cofinanceurs et part des cofinancements) et leurs effets sur la nature et la qualité des coordinations.
3. Approches en termes d'effets et d'impact des différents modes de coordinations identifiés dans des territoires « équivalents », ou comparables, sur les trajectoires des participants, notamment les modes locaux de coordination entre acteurs du social, de l'éducation, de l'emploi. Etude quantitative des agencements opérationnels dans les territoires et des corrélations éventuelles (OI, nombre et nature ; opérations d'ingénierie ; cofinanceurs). Recours possible aux approches conventionnalistes pour expliquer les interactions entre acteurs.
4. Etude de cas au niveau national et déclinaison à un autre niveau territorial le cas échéant

Budget estimé
250 K€
Calendrier
2026

Fiche n°3 : L'évaluation des actions et dispositifs innovants

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 6, OS-H
- Tous autres OS sous l'angle de l'innovation

Justification du choix

- Une des priorités mises en avant dans les orientations et le règlement européens
- S'inscrit dans la continuité du rapport transversal sur l'innovation réalisé lors de la programmation 2014-2020
- Permet d'identifier et de valoriser les actions innovantes et les dispositifs d'expérimentation qui peuvent faire l'objet d'un changement d'échelle
- Utile pour préparer la prochaine programmation et fonder les arguments liés au maintien ou non d'une priorité spécifique dédiée à l'innovation.

Questions évaluatives proposées

- Quelles approches de l'innovation ont été adoptées par les projets (et en particulier quels sont les critères généraux ou spécifiques de définition de l'innovation) ? Sur quelle théorie du changement reposent-ils, et quels objectifs poursuivent-ils ?
- Quels sont les acteurs innovateurs soutenus par le FSE+ ?
- Quels sont les facteurs de réussite des projets innovants dans les domaines d'intervention qu'ils recouvrent ?
- Quels sont les facteurs de succès de l'essaimage ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des innovations ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?
- La création d'une priorité dédiée avec un taux de co-financement plus important, a-t-elle favorisé l'innovation et sa mise en œuvre opérationnelle ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Un état des lieux (bilan) concernant le nombre d'actions, les acteurs, les aspects financiers, la typologie des actions, le nombre de participants et leurs caractéristiques ; construction préalable d'une grille d'analyse permettant de qualifier les opérations considérées comme innovantes.
2. Examen de la possibilité d'inscrire une ou des actions soutenues dans le cadre des dispositifs innovants dans le cadre d'une évaluation d'impact en retenant la méthodologie adaptée.
3. Monographies de quelques actions innovantes (résultant de l'état des lieux) y compris des actions de changement d'échelle (essaimage), sélectionnées sur la base du bilan précédent.
4. Collecte et analyse des données sur les résultats des actions menées, puis proposition, en le justifiant, de méthodes plus pertinentes pour utiliser ces données en vue d'évaluer l'efficacité de l'innovation.

Budget estimé

140 K€

Calendrier

2026

Fiche n°4 : Les parcours des participants

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 1, OS-H
- Priorité 1, OS-L
- Priorité 2, OS-A
- Priorité 7, OS-A
- Et plus largement toutes Priorités et OS

Justification du choix

- Le soutien à la logique de parcours s'inscrit dans la stratégie de réformes et en particulier la mise en place de France Travail
- Sujet qui s'inscrit dans la continuité de la programmation 2014-2020 et qui l'approfondit
- Permet de développer et de valoriser des travaux longitudinaux
- L'évaluation sur ce sujet permettrait de mieux connaître et évaluer le contenu réel des parcours et leurs conditions de réussite (dont la coordination entre acteurs, l'implication des acteurs et des bénéficiaires, la réalité des parcours sans couture, mais pas uniquement)
- Utile pour appréhender les logiques d'acteurs, les différenciations et qualités d'offres de services, notamment sur les territoires
- Sujet qui permet une évaluation transversale couvrant plusieurs priorités et l'évaluation d'actions au-delà de celles co-financées par le FSE+

Questions évaluatives proposées

- Quels individus sont amenés à suivre plusieurs actions et pour quels résultats ? Quels sont les différents parcours et les acteurs de ces parcours ? Sachant que certains dispositifs sont construits sur une telle logique de parcours, et que dans d'autres cas, il peut s'agir d'enchaînements de fait d'actions financées ou non par le FSE + dans la perspective de l'insertion sociale et professionnelle.
- Peut-on identifier d'autres actions intervenant dans les parcours que ceux bénéficiant d'un cofinancement FSE+ (conseils régionaux, politiques nationales, intervention d'autres acteurs territoriaux ou locaux...) ?
- Quels sont les parcours avec des sorties positives et quels en sont les déterminants ?
- Dans quelle mesure les étapes d'un parcours d'insertion sociale et professionnelles ont été complémentaires et cohérentes (continuité du parcours et de l'accompagnement) ? Dans quelle mesure l'absence d'une étape affecte les résultats obtenus ?
- Les étapes des parcours permettent-elles de répondre à tous les besoins spécifiques des participants ? Quelle est la place de l'utilisateur dans la co-construction de son parcours ?
- Quelles sont les ressources et informations utilisées par les participants pour participer à la construction de leurs parcours (conseil en évolution professionnelle, acteurs multiples de l'information, du conseil et de l'accompagnement...)
- Quelles sont les facteurs de ruptures dans les parcours et sur quels leviers doit-on s'appuyer pour les éviter ? Quels sont les leviers de la fluidité et de la cohérence des parcours ?
- Quels sont les obstacles qui se manifestent dans la construction de logiques de parcours (contraintes personnelles, manque d'information et de conseil, absence de ressources locales en termes d'offre de service pour réaliser les segments du parcours...) ?
- Dans quelles mesures les échanges d'information (les caractériser) contribuent-elles à la construction et à la facilitation des parcours ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact de la construction des parcours ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

- Comment la coordination des acteurs joue-t-elle en faveur des résultats des parcours ? ; sachant que les acteurs relèvent de domaines d'interventions divers : des acteurs parties prenantes de la programmation nationale FSE+, des conseils régionaux pour les actions de formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, et des intervenants sociaux (hébergement d'urgence, aide alimentaire, prise en charge médicale, ...). Faire le lien avec les évaluations dédiées à ces thématiques.

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux : typologie des parcours FSE+ à partir des données des participants en envisageant un travail commun avec les conseils régionaux.
2. Une étude préalable de faisabilité serait très utile dans le but de tracer les parcours des bénéficiaires d'actions cofinancées par le FSE+ (dans le programme national et les programmes régionaux), voire de bénéficiaires d'autres dispositifs non cofinancés par les fonds européens ; il s'agirait ainsi d'identifier les bases de données existantes (DSN pour les contrats aidés, bases Dares, Pôle Emploi, i-Milo, etc.) et déterminer l'intérêt d'une enquête complémentaire.
3. Enquête auprès des participants (plusieurs cohortes) pour identifier leur rôle dans la co-construction de leur parcours, et pour connaître les parcours à la suite de leur passage par une action cofinancée par les fonds FSE+, et au-delà du FSE+ (à articuler potentiellement avec les conseils régionaux).
4. Analyse statistique qui pourra reposer le cas échéant sur une approche contrefactuelle, pour identifier les variables et les combinaisons de variables favorables à des sorties positives et mesurer l'impact des parcours sur l'insertion sociale et professionnelle.

Budget estimé

400K€

Calendrier

Etude de faisabilité (2024), 1^{ère} vague (2025), 2^e vague (2026), 3^e vague (2027), (Bilan 2028)

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 2, OS-F
- Priorité 3, OS-E
- Priorité 7, OS-F

Justification du choix

- Permet d'élargir et d'approfondir l'étude réalisée lors de la programmation 2014-2020 qui portait sur les raisons du décrochage (étude courte, générale et illustrative à partir d'entretiens avec une dizaine de jeunes), et en prenant en compte les nombreux travaux d'évaluation existants actuellement relatifs à cette thématique
- Approche nouvelle avec davantage de continuité quant à l'approche du parcours scolaire, se référant de la maternelle à la vie professionnelle
- Objet d'étude qui couvre plusieurs aspects : accessibilité scolaire, lutte contre les discriminations, passerelles entre les parcours scolaires, mixité de l'orientation, accessibilité à l'emploi ; et plusieurs publics : jeunes, parents, personnels de l'éducation
- Peut faire l'objet d'évaluations articulées mutualisée avec des régions dans la mesure où les lignes de partage varient d'une région à l'autre

Questions évaluatives proposées

- Quelles formes d'innovation et quels acteurs ont été les plus efficaces pour prévenir et enrayer le décrochage ?
- Les besoins des différents publics ont-ils été pris en compte dans la conception des actions (accessibilité scolaire, discriminations, manque d'information et auto-censure dans l'orientation etc.) ? Dans quelle mesure les orientations influencent-elles le décrochage (choix et adhésion par les élèves et étudiants dans les différentes filières), et plus généralement approfondir les raisons du décrochage en lien avec les besoins et les attentes des jeunes ?
- Pour un public donné (niveau scolaire, âge, territoire, genre, origine sociale, handicap, ...) quelles actions sont les plus efficaces et pour quelles raisons ?
- Peut-on mesurer les effets attendus sur la reprise de confiance, le réapprentissage de la collectivité et des règles ? Quels ont été les effets des éventuelles actions de mentorat et des approches globales des jeunes ?
- Quels sont les coûts des dispositifs de prévention et de remédiation ?
- Dans quelle mesure les publics accompagnés (sortant précoces, sortant de formation initiale sans qualification, ...) ne redécrochent-ils pas après les actions et quelles sont les orientations choisies ?
- Quel impact les actions de formation et de sensibilisation des professionnels de l'éducation ont-elles sur les trajectoires personnelles et professionnelles des élèves ? Et quels effets des projets de lutte contre le décrochage sur les pratiques, les représentations et l'organisation des professionnels et des acteurs de l'éducation ?
- Les actions et les résultats diffèrent-ils entre la voie professionnelle et la voie générale ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions réalisées ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux (bilan) des diagnostics établis par les porteurs de projets et typologie d'actions qui tiennent compte des lignes de partage avec les régions.
2. Analyse des effets sur des publics nouveaux non couverts par les anciens dispositifs (étudiants, apprentis, primaire). Etude de cohortes 2 ans après et 4 ans après le démarrage d'opérations à la condition que les effectifs concernés (publics ciblés et publics de référence) soient suffisamment

nombreux. Vérifier l'efficacité et le coût des dispositifs de prévention et de remédiation, pour envisager, si elle est possible, une évaluation d'efficience.

3. Monographies ou études de cas sur des types d'action pour en mesurer l'impact, avec une approche territoriale sur plusieurs territoires pertinents.

Budget estimé
200 K€
Calendrier
2025 (1 ^{ère} vague) et 2028 (2 ^e vague et bilan)

Fiche n°6 : Le repérage et l'accès aux droits des publics invisibles

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 1, OS-L
- Priorité 2, OS-A
- Priorité 6, OS-H
- Priorité 7, OS-A

Justification du choix

- Le non-recours aux dispositifs publics d'accompagnement et d'aide financière et sociale est important, notamment RSA, indemnisation chômage et dispositifs d'accompagnement, et recoupe assez largement la problématique du repérage et de l'accès des publics invisibles.
- Sujet qui permet d'appréhender les aspects territoriaux et l'existence de « territoires invisibles ».
- La question du repérage des publics dits invisibles est un préalable à l'action publique (et permet de construire les projets fondés sur l'atteinte des publics, le rapprochement des institutions, la diminution du non-recours, ...)
- La performance du repérage conditionne la performance des actions
- Sujet qui permet une évaluation transversale entre plusieurs priorités et publics (adultes et jeunes)

Questions évaluatives proposées

- Quels sont les publics considérés comme invisibles dans le champ d'intervention du FSE+ ? Sont-ils différents de ceux identifiés plus largement par les politiques publiques nationales ? Sachant que le FSE+ vise particulièrement certains publics/bénéficiaires/dispositifs et cette logique des cibles pouvant également impacter le fait d'aller chercher des publics « invisibles ».
- Le FSE+ a-t-il favorisé le développement et la mise en place de nouvelles méthodes de repérage (pérennisation, essaimage, ou diversification) ?
- Quel était le maillage territorial des actions financées ?
- Les actions de repérage ont-elles permis l'entrée de personnes dans un dispositif ainsi que leur maintien ?
- Dans quelle mesure les dispositifs d'accès aux droits relevant de l'OS-L ont-ils bénéficié à un public invisible ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions de repérage des publics invisibles ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux : typologie des méthodes de repérage des publics invisibles et bilan du nombre et des caractéristiques des personnes repérées ; typologie des opérations relatives à l'accès aux droits (et en tenant compte des travaux d'observation et d'évaluation en cours autour de cette thématique)
2. Enquête ou monographies auprès des porteurs et/ou des participants sur leurs parcours après les actions (à court et moyen terme) ; et premières appréciations sur la façon dont le repérage a pu permettre à certains publics d'améliorer leurs recours aux dispositifs et leurs situations.
3. Enquête ou monographies auprès des autorités de gestion déléguées et des organismes intermédiaires sur leur stratégie de couverture territoriale pour atteindre les invisibles

Budget estimé

140 K€

Calendrier

2026

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 3, OS-G

Justification du choix

- Thématique d'actualité et d'avenir pour les politiques publiques nationale et européenne (mais à inscrire de façon complémentaire avec les nombreux travaux existants ou en cours – nécessité de circonscrire les travaux)
- Enjeux économiques et sociaux pour les entreprises et les actifs
- S'inscrit dans la continuité de l'évaluation sur les formations conduite au cours de la programmation 2014-2020, mais en ciblant plus spécifiquement les compétences nécessaires aux transitions écologiques et numériques
- Possibilité de faire le lien avec les démarches territoriales de GPEC et les travaux d'évaluation du PIC, et des dispositifs qui prendront la suite
- Les travaux pourront alimenter l'évaluation du FTJ qui sera conduite après cette évaluation

Questions évaluatives proposées

- Le projet repose-t-il sur une identification pertinente des compétences en lien avec les transformations écologiques et numériques en cours dans la société et l'économie ?
- Quelles sont les conditions d'accès à la formation (dans et hors de l'entreprise) pour les publics qui en sont le plus éloignés ?
- Les compétences ont-elles été renforcées grâce aux actions mises en œuvre ? Sont-elles effectivement mobilisées dans le cadre professionnel et dans les emplois visés ?
- Quels sont les freins et leviers pour atteindre les publics cibles, notamment les seniors et les personnes en reconversion professionnelle ?
- Quelles sont les modalités de formation financées grâce au FSE+ et FTJ (longues, courtes, à distance, en situation de travail) et quels sont les effets de ces différentes modalités de formation sur les formes de développement de compétences ? Est-ce que les actions cofinancées par le FSE+ ont permis de développer des modalités de formation innovantes ?
- Y a-t-il une reconnaissance par l'employeur des compétences acquises à l'issue des opérations FSE+ ou FTJ ? Et le cas échéant, sous quelles formes ? Et quels sont les effets sur les parcours des personnes ?
- Quelles actions de GPEC et d'accompagnement des entreprises ont permis d'anticiper les mutations liées aux transitions écologique et numérique ?
- Quelle complémentarité entre le FSE+ et le FTJ dans les territoires concernés ? Les problématiques FSE+ ont-elles bien été prises en compte dans les territoires FTJ ? Et avec quelles articulations avec les programmes nationaux et régionaux concernés ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions de renforcement de compétences conduites avec l'appui de cofinancement du FSE+ ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux : typologie des actions visant à améliorer les compétences nécessaires et nouvelles relatives aux transitions écologiques et numériques, typologie de ces compétences, nature des publics visés, des entreprises et des secteurs concernés.

2. Enquête quantitative et qualitative auprès des participants (salariés, licenciés économiques) sur le contenu et l'impact des actions sur leurs compétences, en tenant compte des différences entre publics (handicap, accès au numérique complexe etc)
3. Enquête auprès des bénéficiaires (branches, entreprises, territoires, OPCO), portant sur les actions visant à accompagner les entreprises et les acteurs locaux
4. Entretiens téléphoniques auprès des autorités de gestion déléguées et les acteurs du volet central sur l'articulation avec les cofinancements FTJ

Budget estimé

160 K€

Calendrier

2026

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 2, OS-A
- Priorité 7, OS-A

Justification du choix

- Permet de continuer à suivre la situation des jeunes face aux différents dispositifs qui leur sont proposés, et de disposer d'une vision transversale sur l'accompagnement et l'insertion des jeunes vers l'emploi et la formation dans la continuité des études faites lors de la programmation précédente sur l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
- Priorité qui concentre une part importante des crédits alloués
- Permet d'évaluer l'efficacité des nouveaux dispositifs de renforcement de l'apprentissage et de l'alternance
- Des complémentarités devront être trouvées avec les travaux sur les dispositifs destinés aux jeunes (CEJ,...) conduits par la Dares, Pôle emploi, la DEPP et le Céreq

Questions évaluatives proposées

- Dans quelle mesure les actions co-financées par le FSE+ ont-elles permis de répondre aux besoins des jeunes et des différents publics parmi les jeunes ? Ont-elles bénéficié à un public plus large que les Neets ? Quels sont les dispositifs les plus efficaces et quels freins persistent ? Inclure la qualité de la formation et de l'emploi dans les critères d'évaluation. Prendre en compte le contenu des dispositifs d'accompagnement et les formes d'engagement des jeunes concernés.
- Les actions soutenues par le FSE+ ont-elles permis une prise en charge globale des jeunes dans le cadre de leurs parcours personnels et professionnels ? La caractériser.
- Les actions de repérage ont-elles été efficaces, ont-elles permis de raccrocher les jeunes à un dispositif existant ou d'identifier un projet professionnel ? Ce raccrochage est-il pérenne et satisfaisant ?
- Les actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage (en lien avec les actions en amont visant les jeunes et les entreprises) ont-elles une influence positive et durable sur le parcours des jeunes ? Dans quelle mesure leur permettent-elles de s'inscrire dans un parcours d'apprentissage ? (A articuler avec les conseils régionaux)
- Quels sont les effets des implications des entreprises dans les actions à destination des jeunes, soutenues par le FSE+ ?
- Les dispositifs à destination des jeunes sont-ils cohérents et complémentaires entre eux ?
- Les recommandations issues de l'étude IEJ 2018 ont-elles été prises en compte ? La stratégie des Drets a-t-elle évolué par rapport à la programmation 2014-2020 ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des dispositifs en faveur de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes soutenus par le FSE+ ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Un état des lieux (bilan) concernant le nombre d'actions, les aspects financiers, la typologie des actions, le nombre de participants et leurs caractéristiques et les diagnostics faits par les porteurs de projets.2. Etude de faisabilité d'une évaluation contrefactuelle (types d'actions potentiellement concernées à identifier) ; et précautions méthodologiques pour définir et conduire ces travaux : choix des actions, choix de publics ou de territoires comparables3. Evaluation d'impact contrefactuelle4. Etude sur la complémentarité des différents dispositifs.5. Etude/focus sur les sujets qui n'ont pas été évalués dans l'étude IEJ 2018 (par exemple : les dispositifs d'aides à la mobilité géographique et internationale) |
|---|

Budget estimé

190 K€

Calendrier

Etude de faisabilité (2027), Evaluation (2028)
--

Fiche n°9 : L'accompagnement des femmes

Priorités et objectifs spécifiques

Transverse

Justification du choix

- Thématique transversale couvrant toutes les priorités et tous les OS, et correspondant à un principe horizontal du programme 2021-2027. Les travaux pourraient s'appuyer notamment sur les travaux conduits dans les autres Etats membres dans la programmation précédente ou en cours.
- S'inscrit dans le cadre des priorités du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Permet de couvrir plusieurs sujets nouveaux qui ne seront pas traités dans les autres évaluations (appui aux familles monoparentales, mixité des métiers etc.)
- Le programme 2021-2027, à travers la priorité 4, permet de mieux appréhender les actions en faveur de l'accès des femmes au marché du travail dans leur globalité ce qui représente une évolution par rapport à 2014-2020 où le programme distinguait les demandeuses d'emploi des salariées et ne permettait pas des actions combinées.

Questions évaluatives proposées

- Quels sont les spécificités d'accompagnement qu'il convient d'identifier pour répondre aux besoins des femmes ?
- Quels types d'actions ont été proposés dans le cadre du FSE+ en direction des femmes ? Quels sont les facteurs ou les raisons qui ont conduit à l'émergence de ces actions spécifiquement en direction des femmes ?
- Quel est l'impact de ces actions sur le parcours professionnel des femmes (secteurs professionnels, activité/chômage, évolution professionnelle et égalité salariale, accès à la formation, précarité, temps partiel etc.) ?
- Pour quels types d'actions ou de publics, des actions non mixtes ont-elles une plus-value par rapport à des actions mixtes ?
- Pourrait-on évaluer si le principe de priorité transversale en faveur des femmes joue favorablement ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions d'accompagnement des femmes ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Un état des lieux (bilan) concernant le nombre d'actions, les aspects financiers, la typologie des actions, le nombre de participants et leurs caractéristiques
2. Etudes sur les actions dédiées aux femmes : identifier les types d'actions dédiées aux femmes sur l'ensemble des priorités et les évaluer (mixité des métiers, accès aux services de garde d'enfants et de prise en charge des personnes dépendantes, violences sexistes et sexuelles). Eventuellement une étude contrefactuelle sur un ou deux sujets, si cela s'avère approprié (et en prenant en compte les précautions méthodologiques nécessaires à une telle approche, critères de définition des publics bénéficiaires, élaboration d'une population comparable).
3. Etude(s) thématique(s) : femmes seules avec enfant(s), femmes en territoires ruraux, femmes primo-arrivantes, etc.

Budget estimé

190 K€

Calendrier

Fiche n°10 : L'intégration sociale des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 1, OS-L
- Priorité 2 (qui cible les jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance et les jeunes sortis de l'Aide sociale à l'enfance (ASE))

Justification du choix

- Nouvelle ambition et nouveau public cible du programme national, en lien avec la « garantie européenne pour l'enfance ».
- Sujet à fort impact social, en particulier dans le contexte actuel de forte inflation où la part des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pourrait augmenter
- Sujet qui peut couvrir plusieurs thématiques et enjeux (travail sur les traumatismes, lutte contre les violences, modes de garde, liens intrafamiliaux etc.)
- Focus à faire sur les actions en faveur des enfants relevant de l'ASE ou des jeunes majeurs sortis de l'ASE pour identifier si la mobilisation des crédits FSE+ sur ce public permet de tester de nouveaux types d'actions 'ou d'expérimenter de nouvelles approches.

Questions évaluatives proposées

- Quel impact ont eu les actions menées sur l'intégration sociale des enfants (capacité à réaliser des démarches, à accéder à une forme d'indépendance matérielle, à prendre soin de leur santé physique et mentale, à se projeter dans l'avenir) et sur l'insertion professionnelle des jeunes majeurs sortis de l'ASE ? A-t-on touché le public cible ? Dans quelle mesure les enfants relevant de l'ASE ou sortis de l'ASE ont-ils bénéficié de ces actions ?
- Quelle est la valeur ajoutée du FSE+ sur les actions d'accompagnement visant l'intégration sociale des enfants ? A-t-il permis de définir et d'expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des enfants, notamment ceux de l'ASE, et de mieux répondre à des besoins émergents (par exemple, jeunes de l'ASE en « situation complexe » avec des problématiques relevant du handicap ou de troubles psychologiques...) ?
- Le FSE+ permet-il de répondre à des besoins/publics supplémentaires (mineurs en situation de grande fragilité, en habitat informel, Roms...) ou remplace-t-il des financements préexistants ?
- Y a-t-il eu des stratégies territoriales différentes dans l'utilisation de fonds dédiés ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions d'intégration des enfants exposés aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Un état des lieux (bilan) concernant le nombre d'actions, les aspects financiers, la typologie des actions et des porteurs de projets, le nombre de participants et leurs caractéristiques ; incluant un travail de définition de critères d'intégration sociale des enfants.
2. Entretiens psycho-sociaux des participants identifiés et sélectionnés selon des critères à définir en veillant à couvrir des enfants aux caractéristiques différentes ; et entretiens avec les porteurs de projets.
3. Enquête auprès des autorités de gestion déléguées et des organismes intermédiaires sur leur stratégie de mise en œuvre des opérations

Budget estimé

130 K€

Calendrier

2025

Fiche n°11 : La lutte contre la privation matérielle et alimentaire

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 5, OS-M

Justification du choix

- Cette priorité a été intégrée à la programmation du FSE+, pour la période 2021-2027.
- L'aide alimentaire est une porte d'entrée vers un accompagnement des personnes et permet aussi de détecter des publics invisibles
- Alerte forte des associations dans le contexte actuel de forte inflation sur le risque de précarisation

Questions évaluatives proposées

- Cette aide permet-elle de détecter de nouveaux publics ?
- Est-ce que l'aide une fois distribuée, les associations bénéficiaires ou d'autres associations voient un recours plus important à leurs dispositifs d'accompagnement ?
- Quel impact de l'aide sur le quotidien et le parcours des participants ?
- Est-ce que la nature, la mise en œuvre et l'impact des actions de lutte contre la privation matérielle et alimentaire ont été différents dans les régions ultrapériphériques (RUP) ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux (bilan) : nombre de porteurs de projets, de personnes concernées et leurs caractéristiques (Métropole et DOM pour l'aide matérielle, DOM pour l'aide alimentaire en coordination avec la DGCS).
2. Enquête de terrain auprès des porteurs de projets et organisations partenaires (dans 3 régions et 3 DOM) pour identifier les types d'actions menées et évaluer dans quelle mesure ils parviennent à inscrire les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire et/ou matérielle dans des dispositifs d'accompagnement visant l'inclusion sociale et professionnelle (ceux cofinancés par le FSE+, ainsi que d'autres dispositifs en faveur de l'inclusion sans cofinancements européens).

Budget estimé

150 K€

Calendrier

2027, à déterminer en lien avec la DGCS

Fiche n°12 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Priorités et objectifs spécifiques

- Priorité 1, OS-H
- Transverse

Justification du choix

- Thématique transversale couvrant toutes les priorités et tous les objectifs spécifiques, et qui correspond à un principe horizontal du programme. Les travaux pourraient s'appuyer notamment sur les travaux conduits dans les autres Etats membres dans la programmation précédente ou en cours.
- L'insertion des personnes en situation de handicap reste un enjeu majeur, avec un retard persistant en matière d'accès et de maintien dans l'emploi
- Intérêt d'évaluer de nouveau après la précédente évaluation sur ce thème pour analyser les évolutions et identifier les innovations
- Thème qui permet d'aborder plusieurs sujets comme l'accessibilité aux formations ou l'appui aux entreprises adaptées, ou la mise en œuvre d'aménagements raisonnables au sein des entreprises

Questions évaluatives proposées

- Comment est-ce que l'accompagnement des personnes en situation de handicap a évolué entre les projets financés par les programmes nationaux FSE 2014-2020 et FSE+ 2021-2027 ?
- Les actions proposées dans le cadre du FSE+ correspondent-elles aux besoins du public ciblé ? Y a-t-il un accompagnement différencié par nature de handicap ? et pour quels résultats ?
- Dans les actions non directement dédiées au public handicapé, le public handicapé participe-t-il et a-t-il des résultats comparables au public général ? Quel est l'impact de ces actions sur le parcours professionnel des personnes handicapées (secteurs professionnels, activité/chômage, évolution professionnelle et égalité salariale, accès à la formation, précarité, temps partiel etc.) ?
- Quelle est la complémentarité entre les différents dispositifs dont bénéficie ces publics ?
- Quels sont les spécificités d'accompagnement qu'il convient d'identifier et de mettre en œuvre pour répondre aux besoins des personnes handicapées ?
- Y a-t-il une prise en charge différenciée des personnes en situation de handicap d'un territoire à l'autre, et notamment dans les RUP ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Etat des lieux (bilan) portant sur les actions ciblant les personnes en situation de handicap, d'une part, et sur la participation des personnes en situation de handicap dans les actions qui ne leur sont pas spécifiquement dédiées
2. Enquête auprès des participants sur la nature et l'impact de l'accompagnement (incluant des questions sur le type de handicap)
3. Entretiens auprès des porteurs de projets (différenciation par type de handicap)

L'évaluation longitudinale sur les parcours (cf fiche 4) pourra contenir des éléments utiles sur le sujet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Budget estimé

150 K€

Calendrier

2025

Fiche n°13 : Le vieillissement actif

Priorités et objectifs spécifiques

- P1 OS-H
- P4, OS-D

Justification du choix

- Thématique socialement et économiquement essentielle : vieillissement de la population active et allongement des carrières dans le contexte du report de l'âge de départ à la retraite
- Sujet qui peut être abordé tant sur l'aspect participants seniors (transmission d'expérience, mise à jour de leur expertise, mobilités/reconversion, santé et conditions de travail) que du point de vue de l'entreprise (comportement d'emploi, de recrutement, d'intégration et de formation)
- Focus possible sur les parcours spécifiques des femmes, notamment celles aux parcours professionnels hachés et/ou précaires

Questions évaluatives proposées

- Quels sont les leviers du maintien dans l'emploi ou du retour à l'emploi au regard du contenu des actions cofinancées ?
- Dans quelle mesure ces actions ont-elles facilité le maintien ou le retour à l'emploi des personnes de plus de 50 ans, à travers des modifications des comportements des acteurs ? En faveur notamment les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies de longue durée ? Faire un focus spécifique sur le vieillissement actif des femmes.
- Les actions de tutorat et de parrainage ont-elles permis aux seniors de maintenir leur emploi ou d'accéder à un nouvel emploi ?
- Quels ont été les leviers en faveur de la valorisation des compétences des seniors, utiles au maintien dans l'emploi ou au retour à l'emploi ?
- Les actions d'adaptation des postes de travail ont-elles réduit les risques professionnels et facilité les poursuites d'activité professionnelle ?
- Les entreprises accompagnées ont-elles modifié leurs pratiques de recrutement et de maintien en emploi des seniors ?
- Quelles actions de formation et d'accompagnement des acteurs (les identifier) ont-elles été favorisées par la mobilisation des fonds européens ?
- Les actions ont-elles été déclinées différemment dans les différentes régions, et notamment dans les RUP ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Typologie des actions pour identifier le type d'actions favorables mises en œuvre par les entreprises et envers les participants.
2. Enquêtes auprès des participants et auprès des entreprises sur les effets des actions mises en œuvre.
3. Enquête auprès des Drets et des OPCO pour identifier les freins à la mise en place d'opérations dédiées au développement du vieillissement actif.

Budget estimé

100 K€

Calendrier

2027

Fiche n°14 : L'évaluation du Programme national du Fonds de transition juste - FTJ

Priorités et objectifs spécifiques

Priorité du Programme national du Fonds de Transition Juste

Justification du choix

- Nouveau fonds créé pour la programmation 2021-2027, objet nouveau pour les fonds européens
- Importance de l'enjeu de la transition écologique pour les territoires concernés, pour ne pas laisser une partie des citoyens sur le bord du chemin
- La mise en œuvre du FTJ peut donner lieu à des actions innovantes qu'il serait intéressant d'évaluer
- La mise en œuvre du FTJ est assurée grâce à une approche multi partenariale impliquant les services de l'Etat et les Conseils régionaux à travers les Plans territoriaux de Transition juste (PTTJ). La partie confiée aux conseils régionaux porte principalement sur le volet investissements et celle confiée aux services de l'Etat porte sur le volet social (qui fait l'objet de l'évaluation proposée ici).
- Une évaluation territorialisée est réalisable et pertinente dans le cadre du FTJ

Questions évaluatives proposées

Evaluation de mise en œuvre (participation à l'évaluation mutualisée avec les régions pilotée par l'ANCT) :

- Quels sont facteurs de succès des stratégies mises en œuvre par les autorités de gestion déléguées pour attirer des porteurs de projet sur ce nouveau fonds ? La mise en œuvre est-elle plus complexe dans les régions où les territoires bénéficiaires sont plus fragmentés ?

Evaluation d'impact :

- Quelle est la typologie des participants (salariés, demandeurs d'emploi, entreprises) dans chaque secteur d'activité et dans chaque territoire ?
- Comment observer et mesurer l'engagement des acteurs, et le lien entre les modalités d'élaboration des PTTJ et la réussite de leur mise en œuvre (selon quels critères) ?
- Quel impact le FTJ a-t-il sur le développement des compétences nécessaires à la transition écologique ?
- Quels effets le FTJ a-t-il sur les trajectoires des participants (entrée sur le marché du travail ou reconversion) ?
- Quels ont été les effets des actions menées au regard des objectifs fixés ? Dans quelles configurations les objectifs ont-ils été atteints, ou au contraire dans quelles situations les résultats attendus n'ont pas été réalisés ?

Description des évaluations et des méthodes envisagées

1. Evaluation de mise en œuvre : analyse de la gouvernance du PTTJ, du travail partenarial au niveau local, contraintes de mise en œuvre, cohérence avec FEDER / FSE, bilan physique et financier et catégorisation des territoires. Poser les bases d'une théorie du changement et analyse de contribution.
2. Un état des lieux (bilan) concernant le nombre d'actions, les aspects financiers, la typologie des actions, le nombre de participants et leurs caractéristiques.

3. Etudes de cas par territoire, avec un focus sur un ou deux territoires et des focus sectoriels : interroger les autorités de gestion déléguées sur la mise en œuvre. Décrire finement quelques actions phares, interroger les porteurs de projet et les participants.
4. Evaluation contrefactuelle au niveau d'un territoire FTJ, en comparant avec un territoire semblable qui n'a pas bénéficié du FTJ ? Envisager une telle analyse sur plusieurs territoires, voire sur la totalité des territoires (les bénéficiaires et les non bénéficiaires des fonds FTJ en situation comparable au vu d'un certain nombre de critères socio-économiques). Des précautions méthodologiques devront être assurées pour conduire une telle démarche.
5. Etude quantitative des co-financements (par types de co-financeurs, par part de cofinancements...)

Budget estimé

250K€

Calendrier

2024 (participation à l'évaluation conduite par l'ANCT), 2027 (évaluation d'impact)
